



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 9ème législature

### Ressources

Question écrite n° 64780

### Texte de la question

M Denis Jacquat attire l'attention de M le secrétaire d'Etat à la famille, aux personnes âgées et aux rapatriés sur la forte augmentation depuis quelques années de la participation directe demandée aux personnes âgées bénéficiaires des services d'aide ménagère. En effet, entre 1984 et 1991, la participation moyenne des personnes âgées pour une heure d'aide ménagère est passée de 9,44 francs à 22,93 francs ce qui correspond à une évolution de plus de 156 p 100. Or, les pensions du régime général ont bénéficié d'une très faible majoration, de l'ordre de 28 p 100, ce qui constitue une diminution du pouvoir d'achat des retraités et par conséquent une plus grande difficulté pour elles à bénéficier du nombre d'heures d'aide ménagère que leur situation nécessiterait. À cet égard, il aimerait savoir si dans le cadre de la politique en faveur de l'amélioration des conditions de vie des personnes âgées et de leur maintien à domicile, un relèvement plus adéquat des pensions peut être envisagé.

### Texte de la réponse

Reponse. - Au cours de la décennie écoulée, les gouvernements successifs sont parvenus à maintenir le pouvoir d'achat des retraités. En effet, les prix ont progressé de 67,4 p 100 entre 1981 et 1991. Or, au cours de la période, les revalorisations cumulées des pensions du régime général se sont élevées à 67,7 p 100 et le montant du minimum vieillesse a été relevé de 93,7 p 100. Le pouvoir d'achat d'une pension liquidée en 1981 a donc été strictement préservé jusqu'en 1992 et celui du minimum vieillesse a progressé de plus de 15 p 100. À cette importante garantie s'ajoute l'ensemble des mesures favorables aux retraités prises depuis une dizaine d'années ; abaissement de l'âge de la retraite à soixante ans, création de minima de pensions dans la plupart des régimes, relèvement du taux de la pension de réversion, mensualisation des pensions. Le Gouvernement entend continuer à préserver le pouvoir d'achat des pensions et est favorable à ce que, lorsque la situation de l'économie le permet, les retraités soient associés à son progrès.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jacquat Denis](#)

**Circonscription :** - Union pour la démocratie française

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 64780

**Rubrique :** Personnes âgées

**Ministère interrogé :** famille, aux personnes âgées et aux rapatriés

**Ministère attributaire :** affaires sociales et intégration

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 30 novembre 1992, page 5376